

Orléans, le 16 juin 2023

Le Département transforme son action sociale : renouvelée, simplifiée et plus proche de l'utilisateur

Depuis janvier 2020, le Département du Loiret s'inscrit dans une démarche de transformation de son action sociale, afin de la rendre plus proche de l'utilisateur, de simplifier et de rénover les modes d'intervention. Elle se traduit concrètement par des recrutements et une nouvelle organisation des services en territoire.

Un nouveau maillage territorial au plus proche des usagers

Afin de tenir l'engagement d'un rapprochement à 20 km de chaque usager, les services départementaux s'organisent désormais en 4 Agences Départementales des Solidarités (se substituant aux 6 Maisons du Département) auxquelles sont rattachées :

- **4 équipes d'accueil inconditionnel** dont 1 uniquement téléphonique prenant en charge tous les usagers ayant une 1^{ère} demande sociale.

3 équipes sont implantées au cœur des territoires métropolitains (Montargois, Giennois, Beauce à Sologne) et ont assumé près de 10 900 sollicitations en 2022. 30 % de ces demandes relèvent du logement et de l'hébergement, 30% de problématiques budgétaires, 15% de l'ouverture de droits. Au total, 47 lieux (sites du Département, espaces services publics/France Services, bus itinérant des Loges, CCAS, MSAP...) offrent des points d'accueil inconditionnel.

Une 4^{ème} équipe d'accueil inconditionnel pourvue de 2 travailleurs sociaux depuis l'été 2021, assure, **via le numéro unique 02 38 25 45 45** une réponse à tous les Loirétains et une première évaluation sociale téléphonique. Ainsi, elle a géré en 2022 près de 2700 appels. Ce dispositif raccourcit le délai de réponse à l'utilisateur qui est quasi immédiat. Seuls 4,5 % des appelants sont orientés vers les équipes en territoire pour un accompagnement.

- **19 équipes pluridisciplinaires** de proximité (médico-socio-éducatives) assurent l'accompagnement global du parcours de l'utilisateur. Temporairement installées dans les Agences des solidarités, elles déménageront progressivement sur l'ensemble des 19 territoires de référence. Les 6 premières équipes s'installeront dans leurs locaux en proximité dès la fin 2023.

Alléger et simplifier le circuit de décision

La transformation de l'action sociale prévoit une délégation de signature permettant au travailleur social de valider les décisions, engagements financiers nécessaires à l'accompagnement. Une telle délégation est inédite sur le plan national et permet une grande réactivité. La décision se fait au plus proche de l'utilisateur, par celui qui le connaît le mieux. Par ailleurs la suppression des doublons et la mise en place du dossier social unique de l'utilisateur simplifie son parcours sur le principe « ne nous le dites qu'une fois ».

Près de 80 postes créés pour accompagner la transformation

Pour améliorer les conditions de travail des professionnels œuvrant dans le champ social et médicosocial et renforcer la proximité et la qualité de la prise en charge des usagers, le Département a créé à ce jour 78 postes. Notamment : 34 postes de travailleurs sociaux, 13 assistants administratifs, 10 psychologues, 6 puéricultrices et auxiliaires de puériculture, 4 référents socio-professionnels, 2 médecins/cadres de santé... Toutes les offres sont à retrouver sur recrutement.loiret.fr.

Pour favoriser l'attractivité du Département, un réseau d'ambassadeurs des métiers du social promeut les métiers lors de salons, de manifestations auprès des écoles de travail social, des universités et des collégiens. Le Département a lancé en 2023 une bourse destinée aux étudiants de 2^{ème} année et 3^{ème} année en formation d'assistant de service social ou d'éducateur spécialisé, conditionnée à un engagement de premier emploi au sein du Département du Loiret.

Retrouvez toutes **les actualités du Département** sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr